

MUNICIPALITE  
DE  
1613 MARACON

Maracon, le 13 novembre 2025

Aux membres du Conseil Général

## **PREAVIS MUNICIPAL NO. 11/2025**

### **Demande complémentaire pour dépassement de Budget 2025**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **1. *Préambule***

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et des articles 79 à 87 du Règlement du Conseil Général du 05 décembre 2014, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

#### **2. *Exposé des motifs*** ***Principes de régularisation des dépassements budgétaires***

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect avec les normes légales, demander des crédits complémentaires. Elle constate des dépassements budgétaires sur le budget 2025.

Le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement déposé en fin d'année pour régularisation par le Conseil Général.

## Crédits complémentaires demandés

Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Crédit Complémentaire demandé
--------	-------------	--------------	-------------	-------------------------------

101.300.00	Jetons de présence + Indemn. Commissions Conseil év.	25'000.00	9'000.00	16'000.00
------------	---	-----------	----------	-----------

En 2025, il y a eu 4 séances du Conseil Général avec des commissions qui se sont investies à Frs. 50.00/h, ce qui a fait exploser le budget qui, les années d'avant, semblait suffisant. Le premier Conseil Général du mois de mai est évalué à Frs. 8'500.00 + 1 Conseil Général suppl. en novembre. Cette dépense extraordinaire était impossible à prévoir.

102.300.01	Municipalité vacations admn. év.	12'000.00	9'000.00	3'000.00
------------	----------------------------------	-----------	----------	----------

Les Municipaux ont bien suivi leur dossier et on fait plus d'heures que budgété en 2025. Le budget au 30 septembre est atteint. L'estimation jusqu'à la fin de l'année est de Frs. 3'000.00 supplémentaire.

11.311.11	Matériel informatique	4'021.00	1'000.00	3'021.00
-----------	-----------------------	----------	----------	----------

Nous avons acheté un ordinateur portable pour les cours MCH2 de la boursière et les cours sur l'eau de notre employé communal pour Frs. 2'056.60, ainsi qu'une tablette pour Frs. 779.40. Nous avons également installé un pare-feu, ce qui était indispensable pour la protection de nos données.

11.318.01	Prestations services inform.	15'517.45	13'105.00	2'412.45
-----------	------------------------------	-----------	-----------	----------

Mise en place de l'application INotis.

42.318.01	Prestations bureaux techniques	4'587.53	2'400.00	2'187.53
-----------	--------------------------------	----------	----------	----------

Frs. 2'400.00 pour Paysage et Patrimoine Hab. dispersé du Jorat. Pas prévu au budget 2025.

44.331.00	Amort. Oblig. – bât. Déchetterie	5'000.00	0.00	5'000.00
-----------	----------------------------------	----------	------	----------

N'avait pas été prévu, car l'amortissement de ce poste avant été prévu en une fois en 2024. Vu le déficit, il y a été décidé de l'amortir sur 5 ans.

810.311.00	Achat de compteurs & matériel - eaux	10'994.59	500.00	10'494.59
------------	--------------------------------------	-----------	--------	-----------

Achat d'un déshumidificateur pour le réservoir.

## Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2025

Les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2025 sont réparties de la manière suivante :

Crédits complémentaires Administration	Frs.	24'433.45
Crédits complémentaires Travaux	Frs.	7'187.53
Crédit complémentaires Services industriels	Frs.	10'494.59

Indices sur le Budget 2025	Charges (en Frs.)	Revenus (en Frs.)	Résultat (en Frs.)
Budget 2025 voté par le Conseil Général	2'490'316.00	2'450'007.10	-40'308.90
Crédit complémentaire 2025	42'115.57	0.00	- 42'115.57
<b>Totaux</b>	<b>2'532'431.57</b>	<b>2'450'007.10</b>	<b>- 82'424.47</b>

En parallèle, nous avons récupéré la somme de Frs. 80'000.00 sur la péréquation, de plus certaines dépenses prévues n'ont pas été faites pour une somme estimée à Frs. 40'000.00. En revanche, l'augmentation du coût de l'eau qui avait été budgétée n'a pas été validée par le Commune d'Oron comme prévu. Ce qui nous engendrera une diminution de recette d'environ Frs. 30'000.00.

Ce n'est qu'après les chiffres définitifs de recettes d'impôts et les écritures de bouclement que nous pourrons donner avec précision la situation de l'année 2025.

Au vu de la situation et conformément à ses responsabilités, la Municipalité propose de limiter l'augmentation du compte 101.300.00, relatif aux indemnités des Commissions du Conseil Général à Frs. 4'000.- à la place des Frs. 16'000.- estimés, ceci compte tenu du fait que l'année 2025 a enregistré un nombre de préavis supérieurs aux années précédentes ainsi qu'une séance du Conseil Général supplémentaire.

La Municipalité encourage le Bureau du Conseil Général à élaborer un règlement ad hoc précisant les conditions de rémunération des membres du Bureau, des commissions et du Conseil. Cette mesure vise à éviter, à l'avenir, des dépassements budgétaires.

La Municipalité demande en outre au Conseil Général d'accepter les autres demandes de crédits complémentaires.

### 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Maracon vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

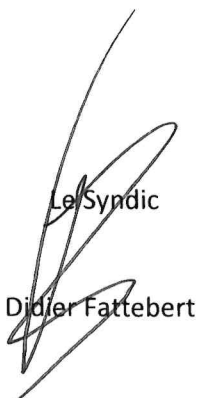
#### LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

Vu le préavis no. 11/2025 du 13 novembre 2025 ;  
Où le rapport de la commission des finances ;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un complément au budget de Frs. 4'000.--, au lieu de Frs. 16'000.--, concernant les indemnités des Commissions du Conseil Général
- 2) d'accorder à la Municipalité les compléments au budget de fonctionnement 2025, pour les autres points, soit :
  - Administration Frs. 24'433.45 – Frs. 12'000.00 = Frs. 12'433.45 (selon point 1 ci-dessus)
  - Travaux Frs. 7'187.53
  - Services industriels Frs. 10'494.59représentant au total une augmentation de charges de Frs. 30'115.57
- 3) d'accepter que la situation financière de la Commune soit dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au Budget 2025	Frs.	40'308.90
Charges supplémentaires selon préavis no. 11/2025	Frs.	30'115.57
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>	<b>Frs.</b>	<b>70'424.47</b>

  
Le Syndic  
Didier Fattebert



  
La secrétaire  
Laetitia Déglon